



## T'IMPLIQUES ?

À Lévis-Lauzon, on reconnaît officiellement l'engagement étudiant par la

**Mention sur le bulletin**

### Guide de l'étudiant

Le Cégep de Lévis-Lauzon reconnaît de façon officielle l'implication et l'engagement des étudiant(e)s. Cette reconnaissance formelle prend vie **par une mention sur le bulletin** qui est une **marque officielle** décernée par le Cégep de Lévis-Lauzon et reconnue par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle est accordée pour chacune des sessions d'automne et d'hiver si l'étudiant(e) en fait la demande et qu'il satisfait aux critères. La reconnaissance de l'engagement sur le bulletin est une mesure non créditée. **Cette mention te permettra de te démarquer des autres candidat(e)s lorsque tu seras en recherche d'emploi, si tu désires adhérer à un programme contingenté à l'université ou encore participer à un projet spécial.** Voici la marche à suivre pour l'obtention d'une mention :

#### 1. Ce qui est reconnu

- **L'engagement contributif** : l'action pour l'étudiant(e), de contribuer de manière significative à une ou à des activités hors programme qui nécessitent la prise en charge de responsabilités et constituent, pour lui, un apport formatif (ex : développer un logiciel, lancer une petite entreprise, mettre sur pied un nouveau service, etc.).
- **L'engagement participatif** : l'action, pour l'étudiant(e), de prendre part de manière significative à une ou à des activités hors programme – qu'elles soient sociales et communautaires, entrepreneuriales, scientifiques, scolaires, politiques, sportives ou culturelles et artistiques (ex : membre d'une équipe intercollégiale, responsable d'un comité étudiant, membre d'une équipe technique, tuteur bénévole).

## 2. Ce qui est exclu

- La participation simple à une ou à des activités hors programme (ex. : donateur au cours d'une guignolée, manifestant à l'occasion d'une mobilisation, spectateur lors d'un match sportif, etc.).

## 3. Critères d'attribution

### 3.1 Critères factuels

- 3.1.1 L'implication réalisée doit être significative, c'est-à-dire ayant nécessité un certain nombre d'heures de travail. Un plancher minimum de 60 heures par session est exigé. Ainsi, les activités doivent être étalées dans le temps et non pas être une démarche ponctuelle et unique. Les différentes activités réalisées sont cumulatives pour l'atteinte du plancher minimum de 60 heures. Ces heures peuvent être réparties sur deux sessions (par exemple d'octobre à janvier), il faut cependant qu'elles soient accumulées au cours d'une période de 15 semaines, où l'étudiant(e) était réputé temps plein au cours des deux sessions.
- 3.1.2 L'engagement doit avoir été réalisé pendant les études collégiales, c'est-à-dire durant une session où l'individu était réputé étudiant à temps plein.
- 3.1.3 L'engagement doit toujours se jumeler à la réussite scolaire. Il n'est pas question ici de cibler la performance mais bien la réussite. Cela signifie que l'étudiant(e) ne pourra échouer plus d'un cours par session pour lequel il veut être reconnu.
- 3.1.4 Les activités qui font l'objet de la demande de reconnaissance doivent avoir été effectuées de façon bénévole, c'est-à-dire sans rétribution sous forme d'argent ou d'unité de cours. Il est possible d'attribuer la mention sur le bulletin si les efforts d'un(e) étudiant(e) engagé(e) vont bien au-delà de ce pour quoi il est « rémunéré ».
- 3.1.5 La ou les activités cumulées doivent avoir été attestées par un(e) répondant(e).

### 3.2 Critères qualitatifs

- 3.2.1 Quel est le niveau d'atteinte des objectifs fixés par l'étudiant(e) au début de l'activité d'implication? L'étudiant(e) devra démontrer l'atteinte de ses objectifs (conséquences et retombées) découlant de son implication. (ex. : nombre de participants à l'activité, satisfaction des participants, conséquences sur la communauté, amélioration d'un service).

- 3.2.2 L'état des connaissances acquises et des habiletés (savoir-faire) grâce à l'engagement. (ex. : améliorer mes communications interpersonnelles, capacité d'animer une réunion, planifier un projet, gestion et organisation d'une activité).
- 3.2.3 Les qualités personnelles, les attitudes ou les aptitudes (savoir-être) qui ont été mises en évidence au cours de l'engagement. (ex. : esprit d'équipe, persévérance, leadership, créativité, rigueur, ingéniosité, vaincre sa timidité, détermination, etc.).
- 3.2.4 Le niveau de responsabilité ou le degré de leadership exercé au sein du projet d'engagement. (ex. : responsable de l'activité, responsable du comité, responsable de trouver du financement, coordonner et animer toutes les réunions d'un groupe, exécuter avec assiduité les étapes de la réalisation d'une activité, etc.).

#### **4. Les domaines d'engagement**

Les sept domaines d'engagement reconnus sont les suivants : communautaire, entrepreneurial, scientifique, culturel et artistique, scolaire, politique et sportif. Les descriptions de ces domaines se retrouvent à la fin de ce présent guide. Il est possible de combiner plusieurs activités dans un même domaine pour combler les soixante heures. Des répondants différents peuvent alors attester la participation aux activités. Par contre, un cumul d'activités relevant de domaines différents ne peut pas constituer les soixante heures nécessaires à une mention. (voir l'annexe 1).

#### **5. Procédure pour déposer une demande**

Vous pouvez remplir votre demande **en ligne** sur le portail Omnivox sous l'onglet *Engagement étudiant*.

**Date d'inscription pour la session d'automne : du 20 octobre au 31 décembre**

**Date d'inscription pour la session d'hiver : du 20 février au 31 mai**

## **6. Processus d'attribution et l'échéancier**

À partir du moment où l'étudiant(e) dépose sa demande à la direction des affaires étudiantes, la personne responsable du projet de la mention sur le bulletin (Denis Côté) analyse les demandes reçues en fonction des critères factuels (répondre de façon satisfaisante aux quatre premiers critères) et les critères qualitatifs. Si l'étudiant est jugé admissible à la mention, la direction des études apposera la mention sur le bulletin de la session.

Pour qu'une mise en candidature soit recevable, elle devra se conformer aux critères de sélection et être dûment complétée. Dans le cas contraire, elle sera automatiquement rejetée. Une fausse déclaration sur le formulaire de mise en candidature aura pour conséquence le rejet immédiat de la mise en candidature. Le répondant qui atteste que les renseignements fournis sont exacts et véridiques doit pouvoir confirmer la véracité de la déclaration à la suite d'observations concrètes (ex : était présent à l'activité bénévole, était présent aux réunions, a pu voir le candidat dans le feu de l'action).

## **7. Pour en savoir plus**

La personne responsable de la mention au bulletin (Denis Côté, local D-117) pourra aussi vous communiquer des informations complémentaires et vous guider dans votre démarche.

**N'oubliez pas d'utiliser le journal de bord dans votre agenda, il sera très utile pour compiler les heures d'implication!**

## Annexe 1

### Définitions des domaines d'engagement

#### 1. Social et communautaire

Ce domaine regroupe les engagements qui améliorent la qualité de vie des gens d'une collectivité, qui s'inscrivent dans une démarche de soutien, d'entraide ou de solidarité et qui contribuent à développer une plus grande citoyenneté. Il reconnaît des habiletés comme la communication interpersonnelle, le leadership, le sens de l'organisation et le travail d'équipe. Exemples d'engagements inclus : réalisation d'une série de projets pour améliorer l'environnement (instauration d'un système de bacs de recyclage, vente de tasses durables, promotion des impressions *recto verso*, etc.); membre actif d'un service d'aide (organisation d'activités d'entraide telles que la guignolée ou une campagne « Pain partagé »); projet de coopération internationale; participation active au sein d'un comité de la vie étudiante (journal étudiant et radio étudiante, Amnistie internationale, Club santé, Bureau voyage, etc.).

#### 2. Entrepreneurial

Ce domaine regroupe les engagements qui placent l'étudiant(e) au cœur d'un projet d'affaire, qui s'inscrivent dans une démarche de création d'entreprise, de gestion ou de réseautage et qui contribuent à développer une culture entrepreneuriale. Il reconnaît des aptitudes comme la créativité, le leadership, le travail d'équipe, l'autonomie, le sens des responsabilités ainsi que des habiletés tels que le droit corporatif, la finance, la comptabilité et le marketing.

Exemples d'engagements inclus : démarrage d'une petite entreprise de type « Qualité étudiant »; création d'une « mini-ressourcerie » au sein du cégep; création et gestion d'une activité majeure et autofinancée; participation active au sein d'un club entrepreneur étudiant.

#### 3. Scientifique

Ce domaine regroupe les engagements de nature scientifique ou technique, qui s'inscrivent dans une démarche de recherche, d'expérimentation ou de vulgarisation et qui enrichissent le degré d'intérêt et de connaissance envers les sciences. Il reconnaît des habiletés comme la démarche méthodologique, la rigueur, l'ingéniosité et l'esprit d'analyse et de synthèse.

Exemples d'engagements inclus : participation soutenue au concours « Science on tourne! » ou au projet « Science azimuts »; élaboration et exécution d'une expérience significative et non prévue au plan de cours; préparation et présentation d'une étude à l'occasion d'un colloque scientifique; participation active à des olympiades professionnelles; contribution majeure à un groupe de recherche.

#### 4. Scolaire

Ce domaine regroupe les engagements qui s'inscrivent dans le prolongement du programme d'études et du cheminement professionnel de l'étudiant(e), excluant les stages et les cours prévus au plan de cours, soit une démarche pédagogique de perfectionnement, d'apprentissage par les pairs, de complément de formation ou de mise en valeur des

réalisations scolaires qui permet de développer une culture du dépassement et de la formation continue. Il reconnaît des habiletés semblables à ceux du programme d'études de l'étudiant(e) sans être lié aux exigences du programme. Ces habiletés viennent compléter ou bonifier par des expériences nouvelles le parcours scolaire de l'étudiant(e).

Exemples d'engagements inclus : engagement soutenu au sein d'activités d'appoint ou de perfectionnement « non créditées »; mise en branle de projets mettant en valeur des réalisations scolaires; organisation d'un colloque dont l'enjeu est lié de près au programme d'études; moniteur bénévole dans un centre d'aide.

### **5. Politique**

Ce domaine regroupe les engagements visant, d'une part, la défense des droits et des intérêts des étudiant(e)s et des jeunes et, d'autre part, la participation aux débats de société nationaux et internationaux, qui s'inscrivent dans une démarche de représentation ou de mobilisation et qui cherchent à influencer les autres étudiants, les décideurs du collège, les gouvernements, etc. Il reconnaît des habiletés comme le leadership, la négociation, la résolution de conflits, le sens de l'organisation et la communication interpersonnelle.

Exemples d'engagements inclus : faire partie de l'exécutif d'une association étudiante; être membre actif du comité de mobilisation/d'action politique/d'action sociale; s'engager de façon soutenue dans la cellule locale d'un parti politique; organiser des semaines thématiques sur des enjeux politiques (environnement, mondialisation, etc.).

### **6. Sportif**

Ce domaine regroupe les engagements effectués dans un cadre dépassant la simple pratique récréative, qui concernent d'abord les athlètes, mais aussi l'entraînement. Il reconnaît des habiletés comme la discipline personnelle, l'esprit d'équipe et la persévérance.

Exemples d'engagements inclus : faire partie d'une équipe sportive intercollégiale ou assurer son entraînement de façon bénévole; être un athlète sport-études; faire de l'animation sportive de façon soutenue.

### **7. Culturel et artistique**

Ce domaine regroupe les engagements qui mènent à la présentation publique d'une œuvre; qui s'inscrivent dans une démarche de création, d'exécution, d'animation ou d'exposition permettant d'enrichir la vie culturelle. Il reconnaît des habiletés comme le chant, la peinture, la danse, le jeu, la sculpture, la musique et l'écriture littéraire.

Exemples d'engagements inclus : conception et réalisation d'une prestation musicale ou humoristique (spectacle de fin d'année, Cégeps en spectacle, etc.), d'une pièce de théâtre ou de danse (troupe locale, événements intercollégiaux, etc.); publication d'un recueil de nouvelles, de poésie ou d'une bande dessinée (Centre d'animation du français, Concours Critères, Cégep BD, etc.); montage d'une exposition (dans les corridors du cégep, à l'intercollégial d'Art plastique, etc.); pratique soutenue d'activités connexes aux arts de la scène (ex. : éclairagiste au sein du « comité technique » du collège).